



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conseils de prud'hommes

Question écrite n° 22879

Texte de la question

M. Jacques Kossowski souhaite attirer l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le manque d'effectifs au sein du conseil de prud'hommes de Nanterre. Cette structure créée en juin 1977 a vu, depuis cette date, ses activités croître de façon importante notamment en raison de la proximité du quartier d'affaires de La Défense. C'est ainsi que le nombre de dossiers traités est passé de 2 760 en 1995 à 6 231 en 2002, soit une augmentation de 270 % en sept ans. Il apparaît que le nombre d'audience ne peut plus être augmenté compte tenu de la faiblesse des effectifs des greffiers. Huit postes seulement sont pourvus. A titre de comparaison, un greffier du conseil de prud'hommes de Bobigny aura, dans l'année, à traiter en moyenne 363 affaires contre 675 pour son homologue de Nanterre. Aussi les délais d'obtention d'un jugement s'allongent de plus en plus : de dix mois pour la section Industrie à vingt-neuf mois pour la section Encadrement. A ces délais, il convient d'ajouter le temps de rédaction, de frappe et de notification des jugements, soit trois mois supplémentaires. Il est dans l'intention du Gouvernement de rendre l'outil juridictionnel plus efficace et plus rapide. A cet effet, des moyens financiers supplémentaires ont été alloués par l'État. Dans ce cadre, il lui demande s'il compte affecter de nouveaux greffiers au conseil de prud'hommes de Nanterre.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'il est très attentif à l'évolution de la situation des effectifs des personnels du conseil de prud'hommes de Nanterre. L'effectif budgétaire de cette juridiction est de 24 emplois, répartis en 4 emplois de greffier en chef, 9 postes de greffier, 11 postes d'agent de catégorie C. L'effectif réel s'élève actuellement à 24 agents. Bien que l'effectif des greffiers en chef soit complet, il a été renforcé par l'arrivée, le 30 juin 2003, au titre de la mobilité d'un greffier en chef nommé en surnombre. Les postes de greffiers sont tous pourvus. Seul, un emploi d'agent des services techniques, dont la transformation en personnel de bureau est demandée par les chefs de cour, est vacant à ce jour. Il sera proposé à la commission administrative paritaire qui se réunira les 26, 27 et 28 novembre 2003. Ainsi, en plus du renfort de l'effectif de greffiers en chef, la juridiction disposera, à court terme, de l'ensemble de ses effectifs, ce qui contribuera à améliorer son fonctionnement. L'évolution de la charge de travail de cette juridiction sera examinée avec une particulière attention dans le cadre de la prochaine localisation d'emplois de fonctionnaires.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Kossowski](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22879

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5950

Réponse publiée le : 15 septembre 2003, page 7162